

Section 2.—Finances fédérales*

Historique.—Un précis historique de la finance publique, depuis le régime français jusqu'au début de la guerre de 1914–1918, a été publié aux pp. 756–757 de l'Annuaire de 1941. Jusqu'à cette époque les recettes du Dominion n'avaient jamais atteint \$170,000,000 tandis que les dépenses, au cours de l'année fiscale terminée le 31 mars 1914, atteignaient \$186,000,000; ce chiffre était même une augmentation de près de 29 p.c. sur celui de l'année précédente.

Modifications d'avant-guerre dans le système de taxation.—Un précis détaillé des changements apportés au système de taxation de 1914 à 1926 est donné aux pp. 768–773 de l'Annuaire de 1926, tandis que des renseignements semblables sur les changements de 1927 à 1929 sont donnés aux pp. 807–808 de l'Annuaire de 1930; pour les années 1930 à 1935, les changements paraissent aux pp. 856–860 de l'Annuaire de 1936, pour 1936–37 aux pp. 871–873 de l'Annuaire de 1938 et pour 1938 aux pp. 916–917 de l'Annuaire de 1939. Un état, aux pp. 842–848 de l'Annuaire de 1937, donne des détails complets sur le système fédéral de taxation en juillet 1936, et des exposés aux pp. 870–871 de l'édition de 1938 donnent les changements apportés à la taxe de vente et à la taxe spéciale d'accise sur les importations depuis l'entrée en vigueur de ces taxes en 1920 et 1931 respectivement.

Modifications de temps de guerre dans le système de taxation.—Les changements en 1939 sont donnés aux pp. 852–853 de l'Annuaire de 1940, les changements de 1940 aux pp. 758–759 de l'Annuaire de 1941 et les changements de 1941 aux pp. 758–759 de l'édition de 1942. Les changements de temps de guerre les plus importants sont groupés ci-dessous.

Financement de l'effort de guerre du Canada.†—Lors de la session extraordinaire du Parlement en septembre 1939, un crédit de \$100,000,000 est voté pour défrayer la guerre, lequel est ajouté à ce qui n'avait pas été dépensé des crédits votés à la première session de 1939 au Ministère de la Défense Nationale. Le premier budget de guerre est déposé le 12 septembre par le Ministre du Revenu National. Il annonce une augmentation modérée de l'impôt sur le revenu et de fortes augmentations de la taxe sur certains articles de luxe et de demi-luxe, notamment les boissons et le tabac. Une taxe est imposée sur les surplus de bénéfices afin d'amener au Trésor une grande partie de l'augmentation des bénéfices résultant de la situation.

Lorsque le Parlement se réunit en mai 1940, un crédit de guerre de \$700,000,000 est voté pour défrayer les dépenses fortement accrues de l'effort de guerre en 1940–41. Les prévisions budgétaires soumises au Parlement pour les dépenses ordinaires s'établissent à \$448,000,000, accusant une réduction marquée sur celles de \$525,000,000 l'année précédente. Le deuxième budget de guerre, déposé le 24 juin, poursuit à de fortes augmentations de taxes pour défrayer une partie des dépenses additionnelles de guerre. Les taux échelonnés de l'impôt sur le revenu sont haussés considérablement et les marges d'exonération rétrécies. Une taxe de défense nationale est imposée à toutes les personnes touchant un revenu annuel de plus de

* Révisé sous la direction du Dr W. C. Clark, sous-ministre des Finances, à l'exception des parties traitant des taxes de guerre et de l'impôt sur le revenu, pp. 849–850, qui ont été révisées par le Ministère du Revenu National.

† Pour renseignements plus détaillés et interprétation de ces questions financières, référer aux trois discours sur le budget de guerre du 12 septembre 1939 (Débats, p. 142), du 24 juin 1940 (Débats, p. 1041), du 29 avril 1941 (Débats, p. 2599), du 23 juin 1942 (Débats, p. 4000) et du 2 mars 1943 (Débats, p. 886); aux discours ou déclarations du Ministre des Finances à la Chambre des Communes le 21 mai 1940 (Débats, p. 86), le 30 juillet 1940 (Débats, p. 2191), le 21 novembre 1940 (Débats, p. 325), le 2 décembre 1940 (Débats, p. 625), le 18 février 1941 (Débats, p. 925) et le 20 mars 1941 (Débats, p. 1911). On pourra également référer au discours du Premier Ministre à la Chambre des Communes le 25 mars 1941 (Débats, p. 2064) et, en général, aux débats sur les trois budgets susmentionnés.